FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTANT DES PSYCHOTHÉRAPEUTES AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

COMMUNIQUE DE PRESSE

13.07.2022

Zanter 2017 setzt d'FAPSYLUX a.s.b.l. sech dofir an, datt all Mënsch mat enger psychescher

Erkrankung, Zougang zu enger qualitativ héichwäerteger psychotherapeutescher Behandlung

kritt. Genau esou laang verhandelt d'Federatioun mat der CNS fir, baséierend um Gesetz vun

2015, eng Konventioun op d'Been ze setze fir d'Patiente bei den Therapiekäschte finanziell ze

entlaaschten.

D'Federatioun vun de Psychotherapeuten zu Lëtzebuerg freet sech haut doriwwer, eng

weider Etapp kennen unzefänken: Den Här Minister Claude Haagen huet, wéi d'Gesetz et

virgesäit, eng Commission de Nomenclature aberuff. Nieft de weidere Verhandlunge mat der

CNS, wäert d'FAPSYLUX sech zousätzlech aktiv an deser Kommissioun engageieren.

Am Conseil d'administration vun der Federatioun si Changementer virgesinn: d'Madamm

Delphine Prüm trëtt als Presidentin vun der FAPSYLUX a.s.b.l. no méi wéi 5 Joer zeréck an

iwwergëtt hiert Amt un d'Madamm Catherine Richard. Och d'Vizepresidentin, d'Madamm

Julie Arendt, iwwerléisst no engem Joer hier Funktioun dem Här Michel Juncker. Déi nei

Presidentin an de neie Vizepresident sinn, ab dësem Dag, déi nei Kontaktpersoune fir d'Press.

Mir soen der Madamm Prüm an der Madamm Arendt villmools Merci fir hiert Engagement

a wënschen hinnen alles Guddes fir hier nei Projeten.

Qui sommes-nous ? En 2017, la Fédération des associations représentant des Psychothérapeutes au Grand-

Duché de Luxembourg (FAPSYLUX) a été créée dans le but de représenter les psychothérapeutes dans les rapports avec les organismes de sécurité sociale, de négocier et de conclure une convention collective tarifaire rendue obligatoire par la loi du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute. Dans ce

contexte, la FAPSYLUX asbl considère comme essentiel de

 mettre en place un cadre de prise en charge permettant au patient l'accès libre au psychothérapeute de son choix, le bénéfice d'une prise en charge de qualité respectant les avancées de la science ainsi que la

déontologie de la profession ;

s'investir pour la reconnaissance du métier de psychothérapeute avec toutes les particularités qu'implique

cette nouvelle profession.

FAPSYLUX asbl 10A, Elterstrachen

Tél: 621 233 646 ou 621 770 327

Email: contact@fapsylux.lu

L-7260 Bereldange

1

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTANT DES PSYCHOTHÉRAPEUTES AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

COMMUNIQUE DE PRESSE 13.07.2022

Depuis 2017, la FAPSYLUX a.s.b.l. s'investit pour que toute personne souffrant d'un trouble

mental ait accès à une prise en charge psychothérapeutique de qualité. Depuis tout aussi

longtemps, la Fédération négocie avec la CNS en vue de signer une convention tarifaire

permettant aux patients d'être soutenus financièrement tel que le stipule la loi de 2015.

Aujourd'hui, la Fédération des Psychothérapeutes au Luxembourg se réjouit d'entreprendre

une nouvelle étape : selon la loi, Monsieur le Ministre Claude Haagen a convoqué une

commission de nomenclature. La FAPSYLUX a.s.b.l. y participera activement et continuera les

négociations avec la CNS.

Le conseil d'administration de la Fédération entame également une nouvelle étape : après

plus de 5 ans, Madame Delphine Prüm transmet le poste de Présidente de la FAPSYLUX a.s.b.l.

à Madame Catherine Richard et Madame Julie Arendt, Vice-présidente depuis un an, dépose

son poste qui sera repris par Monsieur Michel Juncker. La nouvelle Présidente ainsi que le

nouveau Vice-président sont, dès à présent, les personnes de contact pour la presse.

Nous remercions chaleureusement Madame Prüm et Madame Arendt pour leur engagement

et leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouveaux projets.

Qui sommes-nous ? En 2017, la Fédération des associations représentant des Psychothérapeutes au Grand-Duché de Luxembourg (FAPSYLUX) a été créée dans le but de représenter les psychothérapeutes dans les rapports avec les organismes de sécurité sociale, de négocier et de conclure une convention collective tarifaire rendue obligatoire par la loi du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute. Dans ce contexte, la FAPSYLUX asbl considère comme essentiel de

 mettre en place un cadre de prise en charge permettant au patient l'accès libre au psychothérapeute de son choix, le bénéfice d'une prise en charge de qualité respectant les avancées de la science ainsi que la déontologie de la profession;

s'investir pour la reconnaissance du métier de psychothérapeute avec toutes les particularités qu'implique cette nouvelle profession.

FAPSYLUX asbl 10A, Elterstrachen L-7260 Bereldange Email: contact@fapsylux.lu

Tél: 621 233 646 ou 621 770 327

2